

Zeitschrift: Domaine public
Band: - (1974)
Heft: 284

Artikel: En toute logique
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1026607>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand
No 284 5 septembre 1974
Onzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année: 33 francs
jusqu'à fin 1974: 12 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley

284

En toute logique

Peu ou pas de surprises ! En fait de « redressement des finances fédérales », M. Chevallaz et le Conseil fédéral poursuivent sur leur lancée. Personne ne s'attendait à les voir changer de cap, corriger le tir, et abandonner le programme, résolument marqué à droite, dont on avait eu un avant-goût il y a quelques mois...

Rappelez-vous ! Les premières mesures annoncées chargeaient en priorité les milieux modestes par un renforcement de l'impôt indirect. Plus encore: dans le même temps, aucune mesure n'était prise pour corriger la progression à froid, et l'impôt fédéral direct, lui, allait, contrairement à l'esprit de la Constitution, déborder sur des catégories de revenus toujours moins élevés.

Aujourd'hui, avec les surtaxes prévues sur l'essence et les huiles de chauffage, les autorités fédérales choisissent de continuer à frapper unilatéralement et irrémédiablement les consommateurs.

Irrémédiablement, parce que sont concernées des dépenses de première nécessité: après les hausses massives du coût des denrées alimentaires de base (huile et sucre, par exemple), après l'augmentation consentie du taux de l'intérêt hypothécaire et sa répercussion immédiate sur les loyers, voici qui va avoir une incidence marquée sur le prix du logement ! Dans ces secteurs, pas de baisse significative de la « consommation » à envisager: le seul veto, bien improbable, pourrait donc venir, d'abord à court terme, des Chambres qui se prononceront sur le projet, puis du peuple, mais à plus longue échéance, sous la forme de l'organisation d'un référendum contre l'arrêté de portée générale en question ou plutôt contre la loi d'application qui suivra l'an prochain.

Unilatéralement aussi, parce que c'est dans la « logique » actuelle des autorités fédérales: elles ont choisi de s'attaquer à l'inflation en donnant

à penser que le point sensible est la question du déficit budgétaire (M. Chevallaz: « un déficit inadmissible, car nous ne sommes ni en temps de guerre, ni en temps de crise »). Comment dès lors leur demander, à elles qui pensent majoritairement à droite, de viser une autre cible que les revenus modestes ?

En fait, ces méthodes sont doublement irrecevables et archaïques.

D'une part, jugées à leur propre aune, les mesures publiées restent à mi-chemin de l'efficacité minimum: s'impose en effet, même dans le système choisi, la définition de priorités dans l'accroissement des dépenses (le vieux truc, qui permettait de ménager la chèvre et le chou, et qui consistait à plaider que les dépenses fédérales sont fixées par des lois et dès lors incompressibles, ce vieux truc est périmé, même la « Neue Zürcher Zeitung » le concède).

D'autre part, ces mêmes mesures, cette fois replacées dans des perspectives plus larges, s'avèrent complètement inadaptées, parce que cantonnées au problème des finances fédérales: le jour où les autorités fédérales voudront vraiment aborder le problème de l'inflation, elles devront organiser l'élimination des faux frais économiques. Ce sera l'un des signes d'une politique responsable en la matière. La fiscalité directe s'en trouvera renouvelée, mais cette fois dans le sens, par exemple, de la taxation différenciée des produits (les produits de première nécessité étant exonérés) selon leur utilité et leur nuisance, pour ne citer que ces deux critères.

DANS CE NUMÉRO

P. 2: Nixon (suites); p. 3: Le citoyen et le soldat — Des socialistes au pouvoir; pp. 4/5: Droits de l'homme: Le dernier des Mohicans; p. 5: L. travail des militants; p. 6: Point de vue: L'autre chose — La semaine dans les kiosques alémaniques; p. 7: Le carnet de Jeanlouis Cornuz; p. 8: Les colons du week-end indésirables dans les Franches-Montagnes.